



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ FINANCIER  
ET ADMINISTRATIF**

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XXVI)/1  
14 septembre 2011

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

VINGT-SIXIÈME SESSION  
14-19 novembre 2011  
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Projet de budget administratif biennal pour les années 2012-2013
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Sous-compte des avant-projets,
    - (ii) Sous-compte des projets
  - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2010
10. Programme de travail biennal du Comité pour 2012-2013
11. Élection du président et du vice-président pour 2012
12. Dates et lieux des vingt-septième et vingt-huitième sessions
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la Session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La session du Comité financier et administratif sera ouverte par son président, M. Agus Sarsito (Indonesie), et M. Atsushi Suginaka (Japon), vice-président. L'inauguration aura lieu en séance commune des Comités.

### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Le Comité pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets** [Documents ITTC/EP-41 et ITTC/EP-42]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans les rapports produits par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports de la quarante et unième et de la quarante-deuxième réunions du Panel d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-41 et ITTC/EP-42.

### **Point 5 - Projet de budget administratif biennal pour les années 2012-2013** [Document CFA(XXVI)/2]

Parmi les mesures conçues pour accroître l'efficacité et l'efficacités de l'Organisation, le Conseil, dans l'annexe I à sa Décision 7(XXXIII), a approuvé les mesures suivantes:

« Partie B -- Mesures destinées à améliorer l'efficacité et la productivité

Programme de travail et budget

- a. Le Conseil adoptera un programme de travail et un budget administratif indicatif biennaux; et
- b. Le budget administratif indicatif pour l'année suivante sera examiné et approuvé à la fin de l'année en cours. »

En conséquence, le budget administratif biennal des exercices 2012-2013 contenu dans le document CFA(XXVI)/2 a été distribué aux Membres. Le budget proposé de 2012 et le budget indicatif de 2013 ont été préparés suivant les règles de l'article 19 de l'AIBT de 2006, en retenant pour hypothèse que l'AIBT de 2006 entrera en vigueur au début de l'année 2012. En conséquence, les budgets ont été préparés en prenant en compte les dispositions des articles pertinents de l'AIBT 2006, en particulier les stipulations de l'alinéa 2 de l'article 19, à savoir.

- (a) Une deuxième colonne montrant les "dépenses administratives de base" telles que les traitements et prestations, les frais d'installation et les frais de voyage; et
- (b) Une autre colonne faisant apparaître les « dépenses opérationnelles essentielles » liées notamment aux campagnes de communication et de sensibilisation, aux réunions d'experts convoquées par le Conseil ainsi qu'à l'élaboration et à la publication d'études et

d'évaluations prévues aux articles 24 (Travaux de politique de l'Organisation), 27 (Statistiques, études et informations) et 28 (Rapport annuel et examen biennal) de l'accord de 2006.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVI)/2 et adopter en conséquence la proposition budgétaire pour la soumettre à l'examen du Conseil.

**Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs**  
[Document CFA(XXVI)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVI)/3 qui dresse l'état des contributions des Membres aux budgets administratifs 1986-2011 comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

**Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif**  
[Document CFA(XXVI)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVI)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation s'agissant des dépenses imputées au Budget administratif pour 2011 et des ressources disponibles.

**Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali**  
[Document CFA(XXVI)/5]

- (a) Compte spécial:
  - (i) Compte subsidiaire des avant-projets,
  - (ii) Compte subsidiaire des projets.
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVI)/5 qui détaille la position et les ressources actuelles de ces comptes. Ce document présentera également la situation des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

**Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2010**  
[Document CFA(XXVI)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVI)/6 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport des Vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2010.

**Point 10 - Programme de travail biennal du Comité pour 2012-2013**  
[Document ITTC(XLVII)/8]

Conformément à la recommandation du Conseil, le Comité pourra débattre du projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour les exercices 2012-2013, présenté dans le document ITTC(XLVII)/8, notamment dans sa partie traitant des activités du Comité financier et administratif.

**Point 11 - Élection du président et du vice-président pour 2012**

L'élection du président et du vice-président pour 2012 fera l'objet, suivant la pratique établie, de consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 12 - Dates et lieux des vingt-septième et vingt-huitième sessions**

Les dates et lieux des vingt-septième et vingt-huitième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions.

**Point 13 - Autres**

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point

de l'Ordre du jour.

**Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 15 - Rapport de la Session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations au Conseil. Le Comité pourra demander au Président de présenter ce rapport à l'examen de la quarante-septième session du Conseil international des bois tropicaux en vue de son adoption.

\* \* \*